



Réforme du droit de grève au Bénin: Moins de brouillard?

Actualité législative publié le **22/09/2011**, vu **2478 fois**, Auteur : [Marlène Hounkpatin](#)

La rumeur de la probable révision de la loi sur la grève a été confirmée ce matin par un député de la mouvance. Pourtant deux jours auparavant, un membre du gouvernement affirmait ne pas connaître l'existence d'un tel projet de loi. Alors qu'a-t-on bien voulu faire savoir au « vulgum pécus » ? On apprend que la révision sur la loi de la grève est une proposition de loi des députés de la mouvance et non un projet de loi comme dame rumeur le prétendait. Mais cette distinction, quoique significative en droit, l'est-elle pour autant en politique ? Ensuite vient la justification de la proposition de loi. Trop de grève ! L'administration ne travaille plus. L'économie en est la première victime. Le Bénin régresse à l'heure de LA REFONDATION. Alors la seule solution (ou peut être la première qui vient à l'esprit des députés) est de retoucher la loi qui consacre le droit de grève en se réfugiant derrière l'article 31 de la Constitution qui permet à l'Etat de régler ce droit. Mais le débat n'est que déplacé. Personne ne dénie au Parlement le droit de réviser une loi. Au contraire les lois béninoises ont besoin d'un toilettage. Ce qui est effrayant et qui suscite une réserve face à ce soudain engouement pour les révisions des lois sont essentiellement la cause et l'objet. La cause. La révision de la loi sur la grève est circonstancielle. Elle est due à la paralysie qu'on observe dans l'administration. Cette image ne renvoie-t-elle pas à l'Etat son échec dans la réconciliation avec ses administrés ? On préfère penser que les grévistes ont franchi la ligne de la tolérance et qu'il faut les arrêter. Sur ce dernier point on ne prend pas position. La seule affirmation qui peut être faite est que les grèves persistantes paralysent considérablement le pays. Il faut certes y remédier mais la loi portant révision du droit de grève ne s'épuiserait-elle pas en essayant par la contrainte ? L'environnement qui prévaut en ce moment : le « jusqu'aboutismes » des grévistes dans leur quête et le « il y en a marre » du gouvernement, offre-t-il un cadre serein pour la révision d'une loi qui porte sur une liberté fondamentale que nos anciens ont mis des années de sueur et de sang à acquérir ? L'objet. Jusque-là de folles rumeurs circulent sur l'objet de cette révision. Quelles sont les points de la loi sur le droit de grève qu'elle viendrait retoucher et dans quelles proportions ? Certes les rumeurs ne sont pas bonnes conseillères et encore moins de bonnes bases pour une analyse objective. Mais elles ont pour cause l'inconnu. La rumeur persiste parce que les représentants du peuple, les pères de cette probable réforme n'informent pas sur la teneur de la révision, ni sur son économie. La rumeur enfle parce que vu le contexte dans lequel la révision intervient elle fait craindre des abus. Et la rumeur crée des tensions parce qu'il n'y ait apporté aucun démenti. Une révision dont la cause est loin d'être adéquate et l'objet inconnu ne réunit là que les éléments d'une surprise. Une loi surprise pour une révision qui porte sur un droit aussi fondamentale que la grève (sic). On aurait juste aimé que cette révision ne fasse pas au niveau d'une caste.